



ARRETE MUNICIPAL n°199-2024  
**CHANTIER MOBILE : COMMUNE DE TULETTE**  
**POSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL du 2 au 6 décembre 2024 INCLUS**



La Maire de la Commune de TULETTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la pose en traversée de chaussée des illuminations de Noël devant être effectuée par les agents du centre technique communal du 2 décembre (à partir de 14h) jusqu'au 6 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité suivantes :

1. Sécurité dans l'intérêt de l'ordre public,
2. Sécurité des agents communaux (en tant qu'installateurs des illuminations),
3. Sécurité du chantier mobile,
4. Sécurité des usagers de la route,



**ARRETE**

**Article 1 :** En raison du chantier mobile pour la pose des illuminations de Noël effectuée sur la commune de Tulette par les agents communaux du centre technique communal, **la réglementation suivante sera applicable à partir du 2 décembre à 14h jusqu'au 6 décembre 2024 à 17h :**

- La circulation de tous les types de véhicules pourra être ralentie du fait de la présence du chantier mobile,
- La circulation pourra se faire sur une demie chaussée/chaussée rétrécie selon l'avancée du chantier mobile,
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier mobile.



Sont concernés par cette réglementation :

- La **PLACE DU COURS**,
- La **PLACE du CHEVAL BLANC**,
- La **GRAND RUE**,
- La **totalité de la D94 en agglomération.**

**Article 2 :** Une signalisation appropriée sera mise en place par les agents du centre technique communal pour veiller à leur sécurité et à celle des usagers de la route.

**Article 3 :** La Maire de la commune de TULETTE et le commandant de communauté de brigade de gendarmeries de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté.

**Destinataires :**

- La gendarmerie de St Paul 3 Châteaux,
- Le centre de secours communal (pompiers),
- Le centre technique communal.

Fait à Tulette,  
Le 30-10-2024

La Maire,  
Sylvie MOLINIÉ

